

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM077 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET  
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT  
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE  
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA  
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE  
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 10/07/2023  
Nombre de conseillers votants : 31      Publication le 13/07/2023

---

**20230630CM077 - Subvention de projet aux associations - TU CONNAIS LA NOUVELLE - LA POMONE**

La ville soutient les associations dans le développement de leurs projets. Elle contribue par différents moyens pour en faciliter la mise en œuvre : mise à disposition de salle, de matériel et subventions. Plusieurs associations ont sollicité la ville afin d'obtenir une subvention permettant la réalisation de projets qui entrent dans les axes des politiques associatives auxquelles la ville souhaite apporter son soutien.

1- TU CONNAIS LA NOUVELLE : Complément à la subvention de fonctionnement

Lors de l'étude globale des dossiers de demande de subvention de fonctionnement 2023, la commission d'attribution avait décidé d'attribuer à l'association 6 000 €. Au regard des actions menées ou à venir (ateliers d'écritures, actions avec les établissements scolaires, inclusion...) et des échanges avec l'association TU CONNAIS LA NOUVELLE, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 6 500 €.

2- LA POMONE : broyage/compostage et récupération d'eau

L'association LA POMONE qui exploite des jardins familiaux sur des terrains mis à disposition par la ville avait transmis une demande de subvention de fonctionnement 2023. Or, à l'instruction, il est apparu que la demande s'apparentait à une demande de subvention de projet. En effet, l'association demande un financement pour accompagner les jardiniers dans les pratiques du

broyage/compostage et de la récupération d'eau notamment. Pour ces raisons et après instruction, il est proposé d'allouer à l'association LA POMONE 500 €.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

*A l'unanimité, le conseil municipal décide :*

*- d'autoriser l'attribution des subventions aux associations pour permettre la réalisation de leur projet, selon la répartition suivante :*

*- 6 500 € à TU CONNAIS LA NOUVELLE pour mener à bien son projet associatif*

*- 500 € à LA POMONE pour développer le broyage/compostage et la récupération d'eau*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT